COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

AVIS n° 2025/06/05-08-CFVU

Création de diplômes d'établissement hors campagne annuelle, à compter de 2025/2026

La **Commission de la formation et de la vie universitaire**, en sa séance du 5 juin 2025, sous la présidence de M. Éric Berton, Président d'Aix-Marseille Université, représenté par Mme Sophie de Cacqueray, Vice-présidente formation,

Vu *le Code de l'Education, notamment l'article L613-2*
Vu *les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université ;*
Vu *la délibération n°2020-11-24-17-CA du Conseil d'Administration d'Aix-Marseille Université portant sur la mise à jour des formats et critères d'habilitation des diplômes d'établissement,*

Considérant *les dossiers de demande de création de deux diplômes d'établissement portés par la faculté des sciences du sport d'Aix-Marseille Université (FSS) et la nécessité pour le service de Formation Professionnelle (For'Pro) de lancer, dès à présent, le plan de communication de ces deux diplômes d'établissement auprès des partenaires extérieurs,*

Après examen, la Commission de la formation et de la vie universitaire

Article 1:
REND UN AVIS FAVORABLE à la demande de création du diplôme d'université (DU) « Evaluation et détection des jeunes talents footballistiques » porté par la faculté des sciences du sport d'Aix-Marseille Université, à compter de l'année universitaire 2025/2026.

Article 2:
REND UN AVIS FAVORABLE à la demande de création du diplôme interuniversitaire d'université (DIU) « Enseignement de la natation, surveillance, sécurité et sauvetage en milieu aquatique (EN3SMA) », porté par la faculté des sciences du sport, à compter de l'année universitaire 2025/2026.

Ces avis sont rendus, à l'unanimité, par les membres présents ou représentés.

Composition : 40 membres
Membres en exercice : 40
Quorum : 21
Membres présents et représentés : 30

Fait à Marseille, pour le Président et par délégation,

Sophie De Cacqueray
Vice-Présidente Formation
15/06/2025 10:40